

CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE Séance du Lundi 4 mars 2019

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le Lundi 4 mars 2019 à 20 Heures 30

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Eric BAERT, Maire.

Etaient présents: M. BAERT, M. BARDOUIL, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, Mme GOMBERT, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. DESCAMPS.

Absents excusés: Mme CAPRON, M. COUBRICHE, Mme HUGO TRANZER.

A été élue secrétaire : Mme RENAUD.

Approbation du compte-rendu municipal du 14 janvier 2019.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

1/ FINANCES.

1- Approbation du compte de gestion 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam.

2- Approbation du Compte Administratif 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2018, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2018 dressé par Monsieur Eric BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : - 29 706,59 €
 Fonctionnement : + 76 874,45 €
 Résultat global : + 47 167,86 €

3- Affectation de résultats 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2018 qui se traduit ainsi :

Fonctionnement : excédent = + 76 874,45 €
 Investissement : déficit = - 29 706,59 €

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2019 et de le répartir ainsi :

- Section de Fonctionnement : + 26 874,45 € d'excédent (article R002)

+ 50 000,00 € d'excédent (article 1068)

- Section d'Investissement : - 29 706,59 € de déficit (article D 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2019, les résultats de clôture de l'exercice 2018.

4- Vote du Budget Primitif 2019.

Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du Budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2019 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement:

Dépenses : 494 365,56 €
Recettes : 494 365,56 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 503 487,15 €
Recettes : 503 487,15 €

5- Vote des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire propose de modifier les taux d'imposition pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours selon la répartition suivante :

- TAXE D'HABITATION.....11,62%
- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.......10,23%
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES 30,84%

6- Subvention aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les petites associations de proximité et le syndicat scolaire ont très peu de moyen et souhaiterait leur apporter un soutien financier.

Il est proposé cette année de subventionner 3 associations et le syndicat scolaire pour un montant respectif de 150 euros chacun, à savoir :

Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE-EN-VEXIN – Tél : 01-34-66-54-31

- Sauvegarde Vexin du Sausseron,
- Amis du Vexin Français,
- La Maison des tulipes, et
- Le syndicat scolaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de subventionner ces 3 associations et le syndicat scolaire pour l'année 2019.

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Marie PIERRAT de son poste de suppléant à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PIERRAT de son investissement dans ce poste.

Monsieur Patrick LECOMTE postule à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la nomination de Monsieur Patrick LECOMTE au poste de suppléant à la Communauté de Communes.

Eric BAERT

ur le Maire,

4/ QUESTIONS DIVERSES.

¤ Fête champêtre: Samedi 22 juin 2019 dans le jardin de la mairie.

Bourse aux plantes: Samedi 27 avril 2019.

<u>a Date du prochain Conseil Municipal</u>: Lundi 8 avril 2019.

¤ Fête CAVS: Dimanche 15 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 Heures.